

**Droit à l'image / Communication des données  
Intervention médicale d'urgence / Autorisation de sortie**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, agissant

pour moi-même,  pour l'élève mineur dont je suis responsable :  
en tant qu'élève majeur nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_

autorise  n'autorise pas\*  
le SIVU à **utiliser mon image** ou celle de mon enfant élève de l'école pour assurer ses communications dans ses plaquettes et affiches, sur son site internet, sur son compte facebook, dans la presse, dans les bulletins municipaux des communes adhérentes et sur leurs sites internet, lors d'expositions. Cette autorisation librement consentie est faite à titre gracieux par les deux parties ;

\*Si vous n'autorisez pas le SIVU à utiliser votre image ou celle de votre enfant, merci de coller ci-contre une photo d'identité récente pour nous permettre de vous identifier ou de l'identifier dans les groupes.

autorise  n'autorise pas  
le SIVU à **communiquer mes coordonnées** (nom-prénom-mail) à toute association de parents d'élèves de l'école remplissant toutes les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

autorise  n'autorise pas  
**en cas d'urgence médicale**, mon transfert ou le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU...) pour que puisse être pratiquée toute hospitalisation ou intervention chirurgicale y compris une anesthésie ;

autorise  n'autorise pas\*  
mon enfant mineur à **quitter seul les lieux d'enseignement** dès la fin des cours.

\*Si vous n'autorisez pas votre enfant à rentrer seul, nous vous conseillons de venir le chercher à l'intérieur de l'école. Deux espaces d'attente sont aménagés dans le bâtiment. Le SIVU n'est plus responsable des enfants dès lors qu'ils sont sortis du bâtiment.

Signature

Fait à \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_,

Politique de confidentialité : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le secrétariat de l'école dans un fichier informatisé afin d'assurer la bonne gestion des inscriptions et de la vie scolaire ainsi que la facturation des prestations. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Trésor Public pour le règlement des prestations si nécessaire et à l'association des parents d'élèves si vous l'avez autorisé. Les données informatisées sont conservées jusqu'à six mois après la fin de l'année scolaire ou jusqu'à ce que l'intégralité des prestations soient réglées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



**ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET  
BULLETIN D'INSCRIPTION  
2023-2024**

**O RE-INSCRIPTION** - date limite de priorité : 17/06/2023  
*place non réservée en l'absence de réinscription à cette date*

**O INSCRIPTION**

<b>ELEVE</b>	
NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE*	Classe à la rentrée de sept. pour élève mineur ou étudiant
<b>COORDONNEES</b>	
ADRESSE COMPLETE	
E-MAIL	
Numéro(s) de téléphone pour contact ou urgence	
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR L'ELEVE MINEUR</b>	
NOM et PRENOM des parents ou du tuteur et date(s) de naissance*	
ADRESSE si différente de celle indiquée pour l'élève	
<b>Les parents séparés sont invités à indiquer leurs adresses mail respectives afin que chacun reçoive les informations.</b>	

\* La date de naissance de l'élève est demandée pour la détermination des groupes de pratique et pour la facturation.  
Les dates de naissance des tiers payeurs sont demandées par le Trésor Public pour éviter les problèmes d'homonymie.  
Déclaration CNIL « Loi informatique et libertés » n°2181026V0 - voir aussi politique de confidentialité en dernière page

## Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos choix

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2023/2024		Cocher les cases correspondant à vos choix.		Tarif annuel par élève	Mensualité (10 / an)
Cours instrumentaux (à partir de 7 ans) Cours réservés aux habitants de Calan, Inguiniel, Plouay, et autres sous convention					
CYCLE I	Formation musicale : 1h obligatoire - cours collectif	1 enfant* inscrit:	<input type="checkbox"/>	490,00 €	49,00 €
	+ Formation instrumentale : 1/2h - cours individuel	2 enfants* inscrits	<input type="checkbox"/>	429,00 €	42,90 €
	Parcours individualisé adulte : 1/2h - cours instrument	3 enfants* inscrits	<input type="checkbox"/>	369,00 €	36,90 €
	Formation musicale : 1h obligatoire - cours collectif	4 enfants* inscrits ou +	<input type="checkbox"/>	311,00 €	31,10 €
CYCLE II	+ Formation instrumentale : 3/4h - cours individuel	Adulte	<input type="checkbox"/>	630,00 €	63,00 €
	Parcours individualisé adulte : 3/4h - cours instrument	* enfant de moins de 18 ans ou étudiant sur présentation d'un justificatif de scolarité			
CYCLE III					
Formation instrumentale : 1h - cours individuel					
Préparation du Certificat de Fin d'Etudes Musicales					
Parcours individualisé adulte : 1h - cours instrument					
Cours instrumental supplémentaire par élève déjà inscrit					
		<input type="checkbox"/>		227,00 €	22,70 €
<b>Instrument(s) choisis(s)</b>					
Renouvellement : cochez la case de l'instrument joué.					
Nouvelle inscription :					
- Indiquez 1 dans la case de l'instrument choisi en priorité.					
- Indiquez 2 dans la case de l'instrument de second choix					
pour le cas où la classe de l'instrument 1 serait complétée.					
Basse					
Batterie					
Clarinette					
Flûte à bec					
Flûte traversière					
Guitare					
Piano					
Saxophone					
Trombone					
Trompette					
Tuba					
Violon					
Violoncelle					
Voix-chant					
Forfaits pratiqués pour les élèves qui ne sont pas inscrits en cours instrumentaux.					
- Jardin musical (parents-enfants de 3 mois à 4 ans - séance mensuelle de 3/4h)					
		<input type="checkbox"/>		68,00 €	6,80 €
- Eveil musical (5ans - grande section)					
		<input type="checkbox"/>		68,00 €	6,80 €
- Initiation musicale ou formation musicale seule					
		<input type="checkbox"/>		202,00 €	20,20 €
- Groupe vocal enfants ou groupe vocal ados					
		<input type="checkbox"/>		109,00 €	10,90 €
- Groupe vocal adultes					
		<input type="checkbox"/>		199,00 €	19,90 €
- Harmonie					
		<input type="checkbox"/>		109,00 €	10,90 €
- Atelier de musique d'ensemble					
		<input type="checkbox"/>		199,00 €	19,90 €
- Atelier de soutien à projet musical et vocal					
		<input type="checkbox"/>		15,00 €	la séance
Location d'instruments dans la limite du parc instrumental de l'école					
Instrument que vous souhaitez louer :					
		<input type="checkbox"/>		131,00 €	13,10 €

suivant délibération n°2023-12 du 21 mars 2023

## Mode de règlement des prestations

Cochez votre choix - En cas d'absence de choix, c'est le règlement en deux fois qui sera retenu.

**O Règlement mensuel par prélèvement automatique** : si ce n'est déjà fait, il faudra nous remettre l'autorisation de prélèvement (disponible à l'école ou en téléchargement sur le site internet de l'école) accompagnée d'un RIB.

Ce choix n'est pas disponible pour les mensualités inférieures à 15€ pour une famille/même payeur.

**O Règlement mensuel** Ce choix n'est pas disponible pour les mensualités inférieures à 15€ pour une famille/même payeur.

**O Règlement annuel en un seul règlement**

Ce choix convient souvent pour les utilisateurs de chèques-vacances, chèques-culture, Forfait Azur Passion CAF...

**O Règlement en deux fois (4 mois et 6 mois)**

Ce choix convient souvent pour les prestations à moindre coût.

**Paiement direct auprès du Trésor Public (CB, chèques, chèques-vacances) ou de ses partenaires de proximité (CB et espèces). // Chèques-culture acceptés (à déposer à l'école avec appoint au Trésor Public). // Forfait Azur Passion CAF, nous contacter.**

## Attention

★ **En cycle I, la formation musicale est obligatoire.** L'absence de l'élève à cette formation ne donnera lieu à aucun dégrèvement.

★ **Toute année commencée est due,** sauf en cas d'interruption liée à un cas de force majeure et sur présentation d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif officiel.

★ Dans le cas où un instrument est loué auprès de l'école, l'élève doit remplir avec son professeur un **contrat de location** et fournir une **attestation d'assurance**.

★ Les **cours instrumentaux individuels** ne sont accessibles qu'aux habitants des communes du SIVU (Calan, Inguiniel et Plouay) ou aux habitants des communes ayant signé une convention avec le SIVU. Aussi, un **justificatif de domicile** (avis d'imposition, facture d'électricité, quittance de loyer...) datant de moins de trois mois est demandé **pour toute inscription ou réinscription** à l'un de ces cours. Seuls les ateliers collectifs sont accessibles à tous, sans condition géographique et donc sans justificatif de domicile.

Le soussigné(e), \_\_\_\_\_,

✓ reconnais avoir lu et accepter ces conditions,

✓ atteste joindre à ce dossier un justificatif de domicile que ce soit pour une réinscription ou une inscription à un cours instrumental individuel,

✓ reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école (disponible sur simple

demande ou en téléchargement sur le site internet de l'école), m'engage à m'y conformer et à informer

l'élève mineur dont je suis responsable des dispositions le concernant.

En cas de location d'instrument, l'attestation d'assurance sera fournie au début de la location.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Signature